



Administration de l'aéroport de Vancouver

Mandat du Comité du développement

Objectif

Le Comité du développement (le « comité ») aide le Conseil à assumer ses responsabilités en matière de surveillance:

- De la stratégie et des possibilités d'aménagement du territoire;
- des futurs plans d'investissement en capital et des projets d'investissement essentiels (définis ci-dessous).

Le Comité s'assure que ceci:

- est conforme au plan stratégique de l'administration aéroportuaire;
- crée une valeur à long terme pour YVR en gérant les risques, en optimisant les coûts, en générant des revenus, en renforçant la résilience, en faisant progresser les objectifs de durabilité ou en améliorant le rendement;
- tiens compte de nos quatre lentilles stratégiques, soit : le climat, le numérique, la réconciliation et la durabilité financière, dans le contexte d'une orientation client et d'une approche communautaire.

Responsabilités

Les responsabilités suivantes sont des activités récurrentes exécutées par le Comité, étant entendu que le Comité peut exercer des fonctions différentes ou supplémentaires en fonction de l'évolution des activités, des conditions législatives ou réglementaires et d'autres responsabilités ou fonctions déléguées au Comité par le Conseil. Selon les éléments stratégiques, certaines de ces responsabilités seront assumées au complet par le Conseil plutôt que par le Comité. Le bon équilibre sera déterminé par le président du Conseil et le président du Comité, en consultation avec la direction concernée.

Développement foncier et commercial

- a) Examiner et fournir des commentaires quant aux opportunités de développement foncier et commercial afin d'assurer une cohérence avec le Plan stratégique et les objectifs à long terme du Plan directeur, incluant la prise en compte des risques découlant du niveau des investissements, des structures de partenariat proposées, des répercussions sur les communautés et des compromis futurs, ainsi que la

prise en compte de nos quatre lentilles : climat, numérique, réconciliation et durabilité financière.

- b) Recevoir des mises à jour de haut niveau et basées sur les risques quant aux opportunités de développement foncier et commercial afin de s'assurer que les investissements atteignent les résultats escomptés et, en cas de variations importantes par rapport au plan de projet, examiner les recommandations de la Direction pour réaligner le plan ou réviser les résultats attendus.
- c) À la demande du Conseil, examiner les questions importantes relevées dans le Plan directeur ou le Plan d'utilisation terrestre et de donner des avis au Conseil complet pour renforcer la surveillance et l'approbation périodique de ces documents par celui-ci.

Plans et projets d'immobilisations

- d) Examiner le plan d'immobilisations à long terme, y compris le budget d'immobilisations, et formuler des commentaires à ce sujet afin d'assurer une cohérence avec le plan stratégique et les objectifs de durabilité de l'administration aéroportuaire ainsi qu'une approche de gestion des actifs qui assure la valeur à long terme des actifs et des infrastructures nouvelles existantes.
- e) Recevoir des mises à jour de la Direction sur les projets d'immobilisations ou les programmes dont la valeur est supérieure à 50 millions de dollars et/ou dont la direction a déterminé qu'ils ne sont pas dans le cours normal des choses et qu'ils comportent un risque important ou sont d'une importance stratégique pour nécessiter l'évaluation du Comité (« **Projets d'investissement essentiels** »). À titre d'exemple, cela comprend le Projet de remise en état de la piste nord (2023-2024) et pour plus de certitude, pourrait comprendre des projets de toute valeur pourvu qu'ils comportent un risque important ou soient d'une importance stratégique.
- f) Recevoir des mises à jour de haut niveau, basées sur les risques, sur les projets d'investissement essentiels visant à déterminer si les projets atteignent les résultats escomptés et, en cas de variations importantes par rapport au plan de projet, examiner les recommandations de la Direction pour réaligner le plan ou réviser les résultats attendus.
- g) Examiner et recommander au Conseil, s'il y a lieu, les Projets d'investissement essentiels dont la valeur est supérieure à 50 millions de dollars et pour lesquels la

direction a déterminé qu'ils comportent un risque important ou sont d'une importance stratégique.

Stratégie de transport terrestre durable

- h) Examiner et commenter les stratégies de transport sur Sea Island pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins de nos clients, de nos employés et des entreprises de fret et de logistique, et tenir compte des objectifs de transport régionaux plus généraux, tout en faisant la promotion de nos objectifs de durabilité et en appuyant le Plan stratégique et les objectifs à long terme contenus dans le Plan directeur.

Autres

- i) Examiner et commenter les partenariats établis par la Direction avec les aéroports régionaux afin de s'assurer que l'infrastructure aéroportuaire régionale répond aux besoins de notre communauté et de son économie pour assurer une croissance et un développement durable à long terme.
- j) Recevoir des mises à jour annuelles de la Direction sur le programme de gestion des actifs, en vue de confirmer qu'il vise à maximiser l'espérance de vie et la valeur des actifs et des infrastructures aéroportuaires.
- k) Surveiller les risques organisationnels associés aux projets d'investissements essentiels, à l'état des actifs et des infrastructures aéroportuaires, au niveau des services, à la fiabilité, à la maintenabilité et à la capacité, ainsi qu'à la résilience des infrastructures en cas d'urgence, y compris les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Composition

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil et celui-ci sera formé d'au moins trois administrateurs, dont un nommé par Engineers and Geoscientists BC. Le Secrétaire général sera le secrétaire de ce Comité. Le Conseil peut pourvoir un poste vacant au sein du Comité en tout temps.

Rencontres

En consultation avec la direction compétente, le Comité doit se réunir au besoin pour atteindre ses objectifs, ce qui peut être différent de la fréquence trimestrielle régulière pour les autres comités du Conseil ou plus ou moins trois fois par année civile. Le Comité

détermine ses propres procédures pour la tenue des rencontres et les autres administrateurs sont invités à y assister.

Rapports

Les procès-verbaux de toutes les réunions seront mis à la disposition du Conseil. Le président présentera un rapport verbal au Conseil sur les questions d'importance stratégique discutées à la réunion du Comité, ainsi que sur les questions qui n'ont pas encore été consignées au procès-verbal. Les renseignements à l'appui examinés par le Comité seront mis à la disposition de tout administrateur par l'entremise du portail du Conseil.

Au besoin, le Comité examinera et recommandera des modifications à ce mandat.